

# ADMINISTRATION

## COVID-19 - Continuité de service avec la fermeture du siège de la FFJDA

La crise sanitaire qui affecte le territoire français nous oblige tous à exercer différemment nos activités. **Le siège fédéral est à votre disposition pour toutes les questions qui se posent à vous en nous contactant aux adresses Emails dont vous avez l'habitude.**

Le télétravail permettant de maintenir cette permanence de contacts entre vous et la Fédération.

Dans le respect des consignes sanitaires nationales, le siège de la FFJDA est fermé à partir de mercredi 18 mars et jusqu'à nouvel ordre.

**Pendant toute la durée de fermeture, les élus, les bénévoles, les salariés et techniciens sont mobilisés pour communiquer et répondre à vos questions à distance.**

Nous travaillons également pour vous proposer des modules de judo à « faire à la maison » accessibles des plus petits aux plus expérimentés ! Propositions à suivre...

### **Pour tout échange, n'hésitez pas à nous contacter :**

Administration des clubs, comités, ligues : [secretariatgeneral@ffjudo.com](mailto:secretariatgeneral@ffjudo.com)

Affiliations des clubs : [affiliation@ffjudo.com](mailto:affiliation@ffjudo.com)

Licences : [licences@ffjudo.com](mailto:licences@ffjudo.com)

Assemblées Générales 2020 : [ag2020@ffjudo.com](mailto:ag2020@ffjudo.com)

Juridique : [juridique@ffjudo.com](mailto:juridique@ffjudo.com)

Violences sexuelles : [violencessexuelles@ffjudo.com](mailto:violencessexuelles@ffjudo.com)

Sportif : [sportif@ffjudo.com](mailto:sportif@ffjudo.com)

Formation : [formation@ffjudo.com](mailto:formation@ffjudo.com)

International : [international@ffjudo.com](mailto:international@ffjudo.com)

Comptabilité : [comptabilite@ffjudo.com](mailto:comptabilite@ffjudo.com)

Kendo : [kendo@ffjudo.com](mailto:kendo@ffjudo.com)

Communication : [communication@ffjudo.com](mailto:communication@ffjudo.com)

Demandes médias : [presse@ffjudo.com](mailto:presse@ffjudo.com)

Pour toute autre question : [judo@ffjudo.com](mailto:judo@ffjudo.com)

Dans ce combat national, veillons les uns sur les autres en respectant les consignes du gouvernement pour lutter contre la propagation du virus.

Pour rappel, à ce jour, seuls les déplacements pour le travail (si vous ne pouvez pas télétravailler), les soins, les courses essentielles, aide aux personnes vulnérables, exercice physique à titre individuel sont autorisés sous réserve d'être munis d'une attestation.

**Plus de renseignements sur [gouvernement.fr](http://gouvernement.fr) et sur [interieur.gouv.fr](http://interieur.gouv.fr)**

Restons unis et vigilants, prenez soin de vous et de vos proches,  
Jean-Luc ROUGÉ, Président

## **Pour les associations employeuses et leurs salariés - Aides exceptionnelles du Gouvernement**

Précisions du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse sur les aides exceptionnelles accessibles aux associations employeuses et à leurs salariés (voir lien ci-dessous)

<https://associations.gouv.fr/les-aides-et-appuis-exceptionnels-aux-entreprises-accessibles-aux-associations-employeuses-et-a-leurs-salaries.html>